

REGLEMENT DU CONCOURS MAISONS FLEURIES SARRAS

Art 1 - Concours des Maisons Fleuries

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il est ouvert à tous les résidents de SARRAS (village et hameaux) et se veut un des facteurs d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire.

Art 2 - Inscription et règlement

Les habitants désirant participer au concours des Maisons Fleuries peuvent s'inscrire soit :

- ♦ en retournant le bulletin d'inscription à la mairie (bulletins disponibles en mairie)
- ♦ en s'inscrivant sur le site internet de la mairie : www.sarras.fr

La clôture des inscriptions est fixée au 31 mai ; la participation au concours est gratuite

Art 3 - Visibilité

Le jardin, balcon, et façade doivent être visibles de la rue ; l'évaluation s'effectuant depuis le domaine public.

Art 4 - Catégories

Le concours est ouvert à tous : particuliers, professionnels, collectivités, dans les 3 catégories suivantes :

- ♦ maison ou ferme avec jardin,
- ♦ façade, murs ,appartement sur rue, balcons , fenêtres .
- ♦ commerce.

Art 5 - Critères de sélection

Les éléments d'appréciation :

- 1- Le cadre végétal ou vue d'ensemble pour les piétons, les automobilistes, les cyclistes, les visiteurs, les habitants, (choc émotionnel ?) **10 points**
- 2- La qualité de la floraison : aspect esthétique ; harmonie des formes, couleurs et volumes (pas de fleurs artificielles) **5 points**
- 3- La quantité du fleurissement : aspect technique ; nombre de végétaux utilisés en rapport avec la taille du jardin ou de la façade . **5 points**
- 4- La propreté et les efforts faits en matière d'environnement immédiat. **5 points**
- 5- La recherche faite en matière d'espèces originales et d'associations végétales. **5 points**
- 6- La pérennité du fleurissement (aspect sur les quatre saisons) **5 points**

Le jury se réserve le droit de repasser jusqu'à la fin de l'été, afin de juger du bon suivi et entretien du fleurissement présenté.

Art 6 - Composition du Jury

Composé de membres du Conseil municipal, de bénévoles et de professionnels de l'horticulture, le jury élira pour chacune des catégories citées plus haut, les trois plus belles réalisations florales, selon les 6 critères précédents.

Le Jury effectuera plusieurs passages au cours de l'année pour valider les résultats ;et tiendra compte des conditions climatiques.

Au cours de sa visite, le jury peut changer un candidat de catégorie s'il juge qu'il ne concourt pas dans la bonne.

Art 7- Photos

Le jury se réserve également le droit de photographier les différents balcons et jardins pour une exploitation éventuelle de ces clichés (presse, diaporama...).

Art 8 - Remise des prix

Les participants au concours seront conviés pour la remise des prix en fin d'année autour d'un verre de l'amitié .

Art 9 - Clause de participation au jury

Tout membre du jury ne peut pas se présenter au concours en tant que participant.

La commission environnement de la municipalité de SARRAS

CONCOURS COMMUNAL MAISONS FLEURIES	
Bulletin d'inscription	
Nom : _____	Prénom : _____
Adresse : _____	
N° téléphone (ou mail): _____	
Catégorie	
Maison ou ferme avec jardin	<input type="checkbox"/>
Façade ou appartement sur rue	<input type="checkbox"/>
Commerce	<input type="checkbox"/>